

[Text]

tion of the departmental comment to our convention resolution reads:

... War Veterans Allowance has historically been directed towards meeting the needs of veterans who had served in a theatre of war. It was believed that certain of these veterans who suffered the intangible negative effects of war were most likely to experience the process of pre-aging, with the resultant difficulties in later years in maintaining themselves and their families—

We think you will agree that the intangible negative effects of war would be no greater for those who served in Prince Edward Island, Nova Scotia, New Brunswick or Newfoundland than for those volunteers who had long periods of service in other parts of Canada during World War II. Many examples could be cited where service personnel volunteered for overseas duty, but because of their value as instructors or skilled trade personnel, they could not be spared for overseas duty. We believe it to be unfair that a person who served only in the Non-Permanent (Active) Militia should be awarded an allowance before those who served on active service during the Second World War. Granted such a man was in the militia for more than four years, but War Veterans Allowance was awarded on the evidence of his having on one occasion only and while on duty crossed the Northumberland Straits to Prince Edward Island for a two-week training period.

The department estimates the cost for implementing this benefit to those volunteers who served in Canada only at about \$300 million per year. This is based on the assumption that about half of the present veteran population in Canada, or about 350,000 had service in Canada only. However, this number could be less as approximately 100,000 members of the army did not enlist voluntarily, having been called under the regulatory requirements of the National Resources Mobilization Act. Some 12,000 NRMA status soldiers saw service overseas.

Mr. Chairman, we urge your committee to act now by making a strong recommendation to the government. There is a definite need to correct the deficiency which exists in extending the benefits of War Veterans Allowance to those volunteers of our Canadian Armed Forces of World War II. While the estimated cost is high, some of it would be offset by reduced expenses for the Canadian Pension Commission in the consideration of disability claims. With a change in legislation, it would not then be necessary to seek rulings from the commission to try to establish an entitlement to qualify for an assessment of one per cent or more. Furthermore, there is the provision in our resolution of having had to serve for a period in excess of 365 days in Canada as the basis of eligibility.

**The Chairman:** You are asking that those Canadian veterans who remained in Canada, if they served for 365 days, should be eligible for War Veterans allowance.

[Traduction]

ministère au sujet de la résolution prise au cours de notre congrès national apporte entre autres les précisions suivantes;

—l'allocation aux anciens combattants a toujours cherché à répondre aux besoins des anciens combattants qui avaient servi sur un théâtre de guerre. On croyait en effet que certains de ceux qui avaient été victimes des séquelles intangibles de la guerre étaient les plus susceptibles de ressentir prématurément le vieillissement et donc d'éprouver des difficultés dans les années ultérieures à subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille.

Nous pensons que vous conviendrez que les séquelles intangibles de la guerre n'étaient pas plus graves pour ceux qui se trouvaient à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve que pour les volontaires qui pendant la Seconde Guerre mondiale ont dû passer de longues périodes dans d'autres régions du pays. Maintes et maintes fois, des soldats ont demandé à être envoyés à l'étranger, mais comme leur compétence comme instructeur ou ouvrier qualifié étaient plus utiles au pays, on n'a pu accéder à leur demande. Nous estimons qu'il est injuste qu'une personne qui n'a fait partie que de la milice non permanente (en activité) ait droit à une allocation avant ceux qui ont fait partie de l'armée active pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est vrai que la personne en question a fait partie de milice pendant plus de quatre ans, mais l'allocation aux anciens combattants lui a été accordée uniquement parce qu'une fois et une fois seulement pendant ses années de service, elle a traversé le détroit de Northumberland pour aller suivre un entraînement de deux semaines à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministère estime que s'il devait verser cette allocation aux volontaires qui ont servi au Canada seulement, il lui en coûterait environ 300 millions de dollars par année. Ces chiffres présumés qu'environ la moitié des anciens combattants canadiens, soit environ 350 000 personnes, ont servi au Canada seulement. Toutefois, ce chiffre pourrait être inférieur étant donné qu'environ 100 000 membres des Forces armées ne se sont pas enrôlés volontairement, ayant été appelés conformément au règlement sur la mobilisation des ressources nationales. Quelque 12 000 soldats mobilisés en vertu de ce règlement ont été affectés à l'étranger.

Monsieur le président, nous exhortons votre comité à agir maintenant en présentant une recommandation ferme au gouvernement. Il est absolument nécessaire de corriger les lacunes actuelles en autorisant le versement de ces allocations aux volontaires des Forces armées canadiennes de la Seconde Guerre mondiale. Les coûts prévus sont certes élevés, mais ils seraient en partie compensés par la réduction des demandes d'indemnisation pour incapacité de la Commission canadienne des pensions. En effet, si la loi était modifiée, il ne serait plus nécessaire de demander à la Commission d'autoriser l'indemnisation des requérants souffrant d'une incapacité évaluée à 1 p. 100 ou plus. En outre, notre résolution prévoit qu'il faut avoir servi le pays pendant plus de 365 jours au Canada pour être admissible.

**Le président:** D'après vous, les anciens combattants qui ont servi au Canada pendant 365 jours devraient avoir droit à l'allocation d'ancien combattant?